



## Mauvaise déclaration de mon responsable

Par **Greg594**, le **21/12/2018** à **23:46**

Bonjour je suis en accident de travail depuis le 5-12-2018 . aujourd'hui j'ai reçu lettre de la CPAM avec une contestation de mon employeur avec la déclaration de mon responsable qui n est pas la vérité. Il déclare une lésion genou gauche alors que c'est le droit .et dis ensuite que je n avais rien du tout car l accident a eu lieu le 4-12-2018 mais je suis venu travailler tout de meme le lendemain pour eviter d avoir des reproches par mon responsable.J'ai un témoin pour mon accident de travail. Que puis je faire pour prouver la fausse déclaration de mon responsable ? Merci d avance

Par **P.M.**, le **22/12/2018** à **08:12**

Bonjour,  
Vous pourriez déjà contester la déclaration de l'employeur et éventuellement fournir les coordonnées du témoin s'il veut bien attester des faits ou directement fournir son attestation conforme à [l'art. 202 du code de procédure civile...](#)  
Il faudrait aussi savoir à quelle date vous avez consulté un médecin...

Par **Greg594**, le **22/12/2018** à **16:46**

Merci pour votre reponse. Je peux contester cette déclaration ou? Oui mon témoin va faire une déclaration. J'ai consulté médecin le 5 décembre aux urgences radio d effectuées et la IRM bientôt.

Par **P.M.**, le **22/12/2018** à **17:24**

Il faudrait contester la déclaration de l'employeur auprès de la CPAM puisque c'est elle qui vous écrit, éventuellement avec copie à l'employeur si vous l'estimez utile...  
Il serait préférable aussi d'apporter les éléments qui ont fait que vous n'avez consulté que le lendemain...

Par **Greg594**, le **22/12/2018** à **18:36**

J'ai consulté que le lendemain car l'argent ne coure pas les rues et je pensais que ça allait passer mais le lendemain c'était gonflé et de plus en plus douloureux... Merci pour vos réponses je vais faire mon courrier au plus vite. Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **22/12/2018** à **19:37**

Au moment où vous l'avertissiez de l'accident du travail, l'employeur aurait dû vous délivrer le triptyque vous permettant la gratuité des soins...!